

# Confédération Nationale des Foyers Ruraux

& Associations de développement et d'animation en milieu rural

Assises des territoires ruraux  
Contribution

2009/2010

## Les associations, pôles de créativité en milieu rural !

*C'est en partant de son expérience de fédération d'acteurs associatifs investis dans l'animation et le développement du monde rural que le mouvement des foyers ruraux se sent fondé à formuler ces propositions. Souvent modestes, parfois ambitieuses, elles tournent toutes autour d'une certitude et d'un objectif. Le fil conducteur de notre réflexion est que les territoires ruraux ne sont rien sans les hommes et les femmes qui y vivent. C'est l'addition des projets humains, d'une histoire, d'une réalité géographique et sociale qui fonde l'identité d'un territoire et c'est notamment dans l'addition de cette diversité qu'il faut chercher l'avenir d'un territoire. Par conséquent, l'objectif de toute politique de développement rural doit être de faire des territoires ruraux de réels espaces de vie et de projets. C'est une évidence, mais cela va mieux en le disant.*

*En tant que mouvement associatif fidèle aux valeurs républicaines de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité, en tant que mouvement d'éducation populaire cherchant à rendre les hommes et les femmes acteurs de leur vie et en tant qu'acteur de la « mise en culture » des territoires ruraux, la FNFR souhaite réaffirmer, en préalable à ses propositions, quelques principes qui lui paraissent devoir guider l'action publique.*

**L**e principe d'égalité des citoyens dans l'accès aux biens et services essentiels pour la satisfaction de leurs besoins et dans l'exercice de leurs droits fondamentaux (droits à l'éducation, à la santé, au logement, à l'eau et à l'assainissement, à l'énergie, aux communications, aux transports, etc). De ce point de vue, on ne peut que constater que les territoires ruraux recèlent aujourd'hui des zones de non-droit et de relégation sociale et que les politiques et dispositifs publics, soumis à des impératifs de rentabilité et à des logiques de marché, ne répondent plus à cette exigence démocratique de base.

L'impérieuse nécessité de changer les logiciels du développement économique : si les constats sur les mutations à l'œuvre au sein des territoires ruraux français sont aujourd'hui globalement bien connus et partagés, une bonne compréhension des causes et des conséquences des crises économiques, écologiques et sociales auxquelles le monde est aujourd'hui confronté devrait nous conduire à modifier en profondeur les « logiciels du développement » pour favoriser l'émergence d'une société économe (en espace, en énergie, en ressources naturelles...), valorisant les relations marchandes de proximité, la coopération et la solidarité entre les habitants et entre les territoires et la solidarité.



Numéro spécial « Foyer Rural Infos »  
Confédération nationale des foyers ruraux  
& associations de développement et d'animation en milieu rural  
1, rue Sainte Lucie - 75015 Paris  
01 45 78 01 78 - fnfr@mouvement-rural.org  
Commission paritaire n° 58 591

# Trois Axes de Travail pour un Monde Rural Vivant



## LE CINÉMA ITINÉRANT

*Petit poucet du monde du cinéma, les circuits itinérants français permettent le maintien d'une offre cinématographique jusque dans les espaces ruraux isolés. L'équilibre économique de ces circuits tient à peu de chose et pourrait d'ailleurs être remis en cause avec l'apparition du numérique. L'apport massif du bénévolat, l'intervention non lucrative des associations de diffusion, l'autofinancement par les entrées et le concours financier des collectivités publiques s'additionnent pour permettre aux habitants des zones rurales de bénéficier d'un service essentiel : l'accès à la culture et à l'émotion cinématographique pour tous. Le CNC ne fournit aucune donnée récente sur les circuits français de cinéma itinérant. La dernière enquête en date, menée par la Fédération Nationale des Foyers Ruraux en 1999, dénombrait 102 réseaux de cinéma itinérant en activité, pour l'essentiel en milieu rural (67 % des communes touchés ont moins de 2 000 habitants). Ces circuits sont aux 2/3 portés par des associations, majoritairement adhérentes à une des trois fédérations d'éducation populaire suivantes : la Ligue de l'enseignement, la Fédération française des MJC et la Fédération Nationale des Foyers Ruraux.*

## 1

## Agir face aux contraintes géographiques et écologiques

La rupture entre rural et urbain est de moins en moins franche. Si le rural « pur », présent dans l'imaginaire collectif, fait toujours rêver les urbains, la réalité est bien différente. Les mondes ruraux se développent aujourd'hui en relation de plus en plus étroite avec la ville. Les besoins de services ou de culture exprimés par les ruraux se distinguent peu de ceux exprimés par les habitants de la ville. Parallèlement (et paradoxalement) la volonté affichée de développer de grandes métropoles, contribuera à accentuer la polarisation des territoires, avec à la clef l'accroissement de la « périphérisation » des espaces ruraux.

Dans ce contexte, la question des mobilités devient centrale en milieu rural. L'augmentation des distances domicile-travail, l'éloignement de l'offre de certains soins médicaux, l'absence de mobilité de certaines populations, mais aussi plus globalement l'enchérissement du prix des carburants ou la lutte contre l'effet de serre, sont autant de réalités et de signaux contradictoires qui rendent indispensables une réflexion approfondie sur une politique intégrée des mobilités en milieu rural.

Toutes les pistes doivent être creusées pour répondre à ces enjeux, dans une logique d'économie en déplacement et dans l'objectif de favoriser la vitalité des espaces ruraux. Parmi ces pistes, certaines sont développées au quotidien par les associations rurales. Des principes sont inscrits dans la loi et ne sont pas toujours appliqués. Et bien des initiatives innovantes, liées par exemple au développement d'internet, restent à capitaliser.

## Propositions

■ **Développer une politique intégrée de l'itinérance en milieu rural** : une politique publique de l'itinérance constituerait une réponse efficace à la contrainte de l'éloignement des espaces ruraux isolés, vis-à-vis des servi-



## L'ACCUEIL DES ENFANTS

*De la crèche itinérante à la crèche parentale en passant par l'accueil de proximité pour les jeunes enfants (petite enfance et enfance), tous les moyens de développer un service éducatif sont à prendre en compte. En zone rurale, la garde des enfants peut s'avérer problématique, en particulier lorsqu'il ne s'agit que d'un besoin occasionnel ou complémentaire. L'action des associations en ce domaine constitue un service inestimable pour les communes, qui ne sont pas en mesure de le proposer pour des raisons de coût, et pour les parents qui trouvent une solution de garde complémentaire ou pour des besoins occasionnels.*

ces de santé, de l'offre culturelle ou encore de certains services sociaux. Ici, le service va à la rencontre des habitants plutôt que les habitants vers le service. Des mesures doivent être prises pour permettre ou **renforcer la viabilité de tous les acteurs de l'itinérance**, quel que soit leur statut juridique, dès lors que leur activité répond à une logique d'utilité publique. Dans un même esprit, l'Etat devrait contribuer à renforcer et à faire évoluer l'action des derniers agents publics itinérants que sont les facteurs, pour en faire des agents multiservices capables d'apporter certains services à domicile aux personnes les plus isolées, dans des conditions moins onéreuses et plus conviviales que le recours à une nouvelle catégorie d'employées plus ou moins spécialisées. Cela suppose la sécurisation juridique de ce nouveau statut, mais aussi la formation de ces acteurs à de nouveaux métiers.

■ **Rendre effective, sur l'intégralité du territoire, la loi d'orientation sur les transports intérieurs de 1982, modifiée en 2005.** Cette loi indique entre autre que les usagers, y compris ceux à mobilité réduite, doivent avoir la possibilité de se déplacer dans des conditions raisonnables d'accès, de qualité et de prix, notamment par l'utilisation d'un moyen de transport ouvert au public. Il est nécessaire pour cela de systématiser la desserte des territoires à faible densité démographique par un service de transport efficace remplissant une mission de service public.

■ **Soutenir les actions et les initiatives visant à faire refluer les situations d'isolement social**, notamment quand elles s'adressent aux personnes à faible mobilité. Le développement des situations de précarité, en milieu rural, agit comme un isolant. On se terre chez soi. La pauvreté économique accroit, avec la distance aux services de santé, la pauvreté sanitaire. Comme le constate quotidiennement les associations de lutte contre la pauvreté, il semble bien que l'isolement soit un facteur important de la misère en milieu rural. Il est urgent de prendre à bras le corps cette réalité et de soutenir les acteurs qui contribuent à rendre visible l'invisible, à accompagner les personnes, etc.

## 2

## Mettre en culture le monde rural

La richesse et la densité des liens sociaux d'un territoire fécondent son aptitude au changement. En milieu rural peut-être plus qu'ailleurs, la mise en œuvre d'une politique ambitieuse de « mise en culture » des territoires et de ses habitants peut-être être à la fois ferment d'identité locale, instrument d'épanouissement individuel et collectif et facteur d'attractivité et de changement des territoires. On vient rarement habiter un « désert culturel ».

**Les associations, viviers de la ruralité :** en milieu rural, les associations se comptent en milliers. La qualité et l'extrême inventivité des initiatives portées par ces associations sans but lucratif dirigées par des citoyens bénévoles **méritent d'être mieux reconnues et encouragées par les pouvoirs publics**. D'autant que nombre de ces associations rencontrent des difficultés croissantes à financer leurs projets, et que la précarité du salariat associatif s'accroît de jour en jour. Des solutions durables à cette situation socialement inacceptable et politiquement contre-productive doivent donc être trouvées.

Au-delà de la question économique, se pose aussi celle de **la mise en réseau des acteurs**. La simple mise bout à bout d'actions isolées, parfois restreintes à la dimension du village, ne fera jamais une politique. Les collectivités

et l'état doivent donc soutenir les actions de mutualisation entre associations, l'échange de pratiques et des savoirs et la mise en réseau des associations sur un territoire. L'organisation en fédération associative est nécessaire et doit être soutenue, du département au national, en passant par les niveaux intercommunaux et régionaux.

**La culture, un axe majeur du développement d'un pays :** l'identité d'un territoire ne réside pas uniquement, loin s'en faut, dans sa géographie ou dans son histoire. Nous savons aujourd'hui à quel point les projets culturels, et plus largement les dynamiques culturelles constituent autant de signaux qui donnent un sens commun à un territoire. Cette question est pourtant assez largement impensée par les élus ruraux. La politique culturelle est encore bien souvent l'apanage de la ville. C'est pourtant en favorisant les échanges culturels, la rencontre de l'autre, la pratique artistique, la recherche collective de sens,... que se crée une culture commune et qu'un territoire se construit et grandit.

**Les politiques jeunesse, facteur d'attractivité :** comme le souligne un récent rapport du sénat, les politiques jeunesse constituent dans l'absolu un puissant facteur d'attractivité des territoires ruraux. L'évolution des populations en milieu rural rend indispensable l'amélioration des structures d'accueil en direction de l'enfance et de la jeunesse. Car la saturation ou l'absence des structures existantes en milieu rural devient problématique. La diminution de l'intervention des CAF, l'existence de critères d'éligibilité de type CEJ plus favorables au milieu urbain, la disparition des aides à l'emploi spécifiques au milieu rural (FONJEP agriculture, aides spécifiques ZRR), ou encore l'absence de financement public pérenne pour le public adolescent sont autant de réalités qui rendent difficile de mener une véritable politique jeunesse sur les territoires, ce à quoi s'attache pourtant les fédérations départementales des foyers ruraux, pour ne citer qu'elles.

## Propositions

■ **La mise en place d'une batterie d'aides structurelles** visant à favoriser les partenariats entre acteurs de l'accueil des mineurs et la prise en compte des contraintes inhérentes au monde rural permettraient

## BAROUF : CENTRE CULTURE ÉCLATÉ

*Les centres culturels éclatés « Barouf » ([www.barouf71.com](http://www.barouf71.com)) développé par les foyers ruraux de Saône-et-Loire sont des lieux de mutualisation et de coordination de la programmation culturelle de tous les acteurs associatifs à l'échelon des Pays. Plus de dix ans d'expériences montrent à quel point ce type d'actions bénéficie à la collectivité dans son ensemble.*

## ETUDE CULTURE ET TERRITOIRE

*Depuis 2008, la FNFR mène avec le soutien de l'Université de Montpellier, une étude intitulée Culture et Territoires. L'observation de six « territoires de projets » montre le rôle de la culture dans la construction d'un territoire. Celui-ci relève d'une construction sociale issue d'un processus d'identification, beaucoup plus que d'une décision administrative. Cette étude donnera lieu à un colloque international dans la seconde moitié de l'année 2010.*



d'améliorer considérablement les conditions des acteurs de l'action jeunesse.

■ **Remettre en cause la réforme de la clause de compétence générale :** vingt-cinq ans de décentralisation ont fait des collectivités locales, départements et régions, des soutiens indispensables de l'action culturelle et associative. Le projet de loi prévoit de supprimer la clause de compétence générale des départements et des régions, qui seraient donc cantonnés aux compétences assignées par la loi. Ces compétences n'étant pas définies dans le projet de loi, il est à craindre que les régions et départements se retrouvent dans l'obligation de rogner tout ou partie de leurs actions culturelles. Cette réalité aura d'énormes conséquences pour les acteurs de la culture et pour le monde associatif en général. Ainsi, l'ensemble des fédérations départementales et régionales des foyers ruraux sont soutenues au titre de leurs multiples actions culturelles. Leur fragilité déjà extrême causée par un désengagement massif des DRAC se trouvera accentuée par cette mesure et leur pérennité menacée, comme de nombreux autres acteurs de la culture.

■ **Rendre la compétence culturelle obligatoire dans les intercommunalités :** près de 50 % des communautés de communes ont fait le choix de s'emparer de la compétence culturelle, pourtant facultative. En milieu

rural, ce choix est important. Les petites communes ne disposent en effet, bien souvent, ni des moyens ni des compétences pour développer un projet culturel. Or, l'échelon de la communauté de communes s'avère particulièrement pertinent pour la mise en œuvre d'action culturelle à forte valeur ajoutée territoriale. L'élargissement obligatoire des compétences intercommunales à la culture ferait sens et contribuerait largement au développement d'actions innovantes et à la création de partenariats générateurs de liens sociaux entre les collectivités et le monde associatif. Nous croyons que c'est à cette échelle que le soutien à des actions de mutualisation, à l'échange de pratiques et des savoirs et à la mise en réseau des associations sur un territoire produira les meilleurs résultats.

**Faire vivre les débats d'avenir** : l'espace rural est devenu, au fil des évolutions démographiques, un lieu de confrontation d'intérêts multiples, générant de nombreux débats et conflits d'usage... Des questions de sociétés sont aujourd'hui posées aux élus et aux habitants des mondes ruraux : faut-il accepter les OGM, investir de l'espace pour des cultures énergétiques, épandre les boues d'épuration, installer une centrale thermique, développer l'éolien, accepter la disparition de la poste ou de l'école. En tant que fédération d'éducation populaire, attachée à l'idée de l'implication citoyenne dans le débat public, nous croyons que la meilleure manière de faire face à ces débats, c'est de les mener jusqu'au bout, en faisant le choix de créer des espaces de paroles partagées et en proposant aux citoyens de trancher des débats par le vote. C'est ainsi que l'on redonnera sens à la politique, et que l'on répondra au désengagement citoyens.

**Etendre le champ du débat sur le référendum d'initiative populaire, à des enjeux locaux.**

**Créer des espaces de dialogues et de débats citoyens, en introduisant dans les compétences des départements (régions) l'organisation de conférences locales de citoyens.**

**Imposer la participation de représentants associatifs dans les commissions thématiques des intercommunalités (commissions culture, tourisme, affaires sociales, etc).**

## PAROLES PARTAGÉES

*Une action commune à six fédérations d'éducation populaire, qui contribue à créer des espaces de paroles citoyennes, au sein de leurs réseaux et au-delà. En accompagnant les projets dont l'objectif est de donner la parole aux populations qui en sont privées et en formant des animateurs de projets, les fédérations remettent au cœur de leur action la question de la citoyenneté*

## L'EFFICACITÉ ASSOCIATIVE

*« Les associations sont jugées (par les français) comme l'acteur économique et social le plus efficace pour agir face aux difficultés provoquées par la crise. Cette opinion, assez affirmée et même argumentée tout au long du sondage, est finalement problématique. Déjà parce que les pouvoirs publics, comme les entreprises et souvent les syndicats, ne reconnaissent pas la vie associative au niveau où la majorité des français la situe : au cœur de leur vie quotidienne. (...) Le temps est peut être venu de reformuler un partenariat entre la collectivité publique et la société qui s'organise, car l'une ne va pas sans l'autre et réciproquement ». Jacques Henrard, président de la Conférence permanente des Coordinations Associatives (CPCA).*

Pleins feux sur

## SCÈNES ET TERRITOIRES EN LORRAINE

*En trois ans, l'association « Scènes et territoires en Lorraine », a largement fait les frais du désengagement de l'Etat (de 74 000 euros de subventions en 2005 à 38 000 en 2009). Cette structure, seule scène conventionnée itinérante du territoire français, est animée par quatre associations d'éducation populaire dont l'Union régionale des foyers ruraux. La fragilisation des compétences culturelles des collectivités pourraient amener ces dernières à réviser le soutien accordé à ce type d'action, ce qui menacera la pérennité de Scène et Territoires, comme de nombreuses autres actions.*

# 3 Développer l'attractivité et l'autonomie des territoires

Interrogés, les français déclarent maintenant à 45 % préférer habiter à la campagne plutôt qu'à la ville. Mais les élus ruraux le savent bien : un couple jeune ne s'installe durablement en milieu rural que s'il peut y trouver un double emploi dans un rayon de 40 minutes, un logement à louer, une crèche, une école, des services publics, des commerces de proximité et, peut-être surtout, s'il y trouve de la vie. Les déserts culturels et relationnels ne retiennent ni n'attirent plus grand monde, pas plus d'ailleurs les jeunes retraités que les jeunes de 20 ans. Les entrepreneurs de petites, voire de très petites entreprises - celles qui créent les emplois aujourd'hui - ont assez logiquement le même raisonnement que les « simples » habitants.



## AGRICULTURE ET SOCIÉTÉ

*D'un côté, une profession agricole fragilisée et de l'autre, de nouvelles attentes des consommateurs et des citoyens... Dans ce contexte, de nombreuses initiatives sont portées par le mouvement des Foyers ruraux pour favoriser la mise en place de circuits court de commercialisation, renforcer la cohésion sociale dans les territoires ruraux et périurbains ou encore faciliter la rencontre agriculture/société. Du projet Equal Croc dans l'Hérault (<http://www.equal-croc.eu/spip.php>) aux balades gourmandes (Côte-d'Or, Jura, Gers...) en passant et les Universités Rurales consacrées à la thématique « Consommer local et manger bio » (Alpes-Haute-Provence), autant d'expériences qui contribuent à explorer de nouveaux champs d'innovation pour une agriculture durable et paysanne et un commerce équitable.*

## Propositions

**Développer la formation pour tous tout au long de la vie** : dans le monde complexe dans lequel nous vivons, il est nécessaire de donner à chacun, au-delà de la formation scolaire initiale, les outils qui lui permettront d'accroître ses capacités à intervenir dans la vie publique, à créer, à devenir un véritable acteur du monde rural. Donner la possibilité à chaque citoyen de comprendre les grands enjeux du monde d'aujourd'hui, du mondial au local, d'approfondir les principes communs qui fondent l'action collective, de développer des méthodes, des outils, des savoir faire pratiques (s'informer, animer, monter un projet, communiquer...), c'est se donner les moyens de démultiplier la vitalité du monde rural et la capacité des citoyens à se poser en acteurs.

**Favoriser les partenariats entre le monde associatif**, l'éducation nationale, la formation agricole et rurale, les universités, et **soutenir financièrement les projets communs** de formation tout au long de la vie : **portées par les associations d'éducation populaire.**

**Démultiplier les moyens consacrés à la formation des élus ruraux** : le droit à la formation est un droit reconnu aux élus locaux par la loi. Pourtant trop peu utilisée par les élus ruraux, cette loi permet la mise en place de moments de formation des élus de nature à renforcer leur capacité à impulser le développement de leurs territoires. Introduire des objectifs annuels de formation et donner un coup de pouce financier aux communes utilisant réellement leurs « crédits formation » favoriseraient le développement d'une culture de la formation au sein des équipes municipales.

**Favoriser l'installation en milieu rural** : si le monde rural semble redevenir attractif pour de nouvelles populations, la question de la pérennité des activités économiques rurales est aujourd'hui posée. Nombreuses sont les PME et les commerces dont le chef d'entreprise a plus de 55 ans. Parmi ces entrepreneurs,



plus de 50 % n'envisagent pas de transmettre leur entreprise. Il semble plus que jamais nécessaire d'accompagner le redéploiement et la création d'activités économiques rurales non délocalisables (parce que liées au territoire) qu'elles soient marchandes, agricoles, solidaires ou sociales. Si le développement d'un pays peut parfois s'appuyer sur trois fois rien, les dynamiques naissent rarement n'importe où. L'analyse de leurs réussites montre qu'elles tirent leurs avantages comparatifs des atouts potentiels considérables d'un territoire vivant, où les échanges interpersonnels sont riches, denses et variés. Aujourd'hui comme hier, la naissance, la survie et le développement d'une activité dépendent toujours - outre l'accès au capital de départ - du « capital humain et relationnel » de celle, de celui ou de ceux qui se lancent.

**Développer une véritable politique de la transmission et de l'installation en milieu rural :** mise en place d'incubateurs ruraux, création d'un fond de soutien à l'initiative en milieu rural, etc.

**Développer les politiques d'accueil des nouvelles populations :** de nombreux territoires ruraux font le constat du vieillissement et d'une recomposition de leur population. Dans ce contexte, l'accueil de nouveaux arrivants est un enjeu fondamental pour le milieu rural. Le plus souvent, les actions "d'accompagnement" se sont presque exclusivement conformées à des stratégies d'accueil économique. C'est une erreur. Le cadre et la qualité de vie sont les premiers critères de choix d'installation avancés par les néoruraux. Mais d'autres font le choix de la campagne par défaut, par exemple pour des raisons économiques, comptant sur une hypothétique vie moins chère. Il arrive que « l'atterrissage » soit douloureux. Car une chose est de fuir la ville, une autre est de s'identifier à son nouveau territoire d'accueil et d'identifier les avantages de la vie à la campagne. La volonté d'éloignement des villes doit donc trouver sa contrepartie dans un monde rural espace d'innovation sociale. Comprendre les raisons de l'installation de nouveaux habitants est un préalable à la mise en œuvre d'une politique d'accueil, l'arrivée de nouveaux habitants pouvant être vécue comme une opportunité pour faire des espaces ruraux des lieux de lien social et de création de nouvelles solidarités.

## LES UNIVERSITÉS RURALES

*Elles s'inscrivent dans une démarche volontariste permettant la rencontre de femmes et d'hommes qui estiment avoir des choses à dire pour le milieu rural. Croisant l'approche des Universités des pays et des régions, des Universités populaires et l'esprit des Hautes écoles populaires des pays scandinaves, le concept d'Université rurale est né au sein des Foyers ruraux dès 1974. La démarche privilégie une approche globale, pluridisciplinaire et « multisectorielle » et favorise le partage des savoirs entre les participants. L'Université rurale intervient comme moyen de sensibilisation, d'information et de formation des citoyens à la connaissance et à leur participation active aux projets de développement. Elle fait émerger les idées et les projets d'une population sur un territoire en vue de leur prise en compte dans les processus de développement local.*

*([http://www.fnfr.org/les\\_universites\\_rurales\\_29.php](http://www.fnfr.org/les_universites_rurales_29.php))*

## FORMATION Bafa/Bafd

*Les actions de formation d'animateurs et de directeurs de centres de vacances et de loisirs portées par les fédérations des foyers ruraux se situent dans un processus global de maintien et de création d'activités de vacances et de loisirs de proximité pour enfants et adolescents du milieu rural. L'accueil des mineurs, qu'il soit associatif ou municipal, exige compétences et diplôme (Bafa et Bafd). Les stages organisés par les Fédérations membres de la FNFR forment chaque année près de 3 000 jeunes, dans une démarche d'éducation citoyenne et civique.*

*([http://www.fnfr.org/bafa\\_bafd\\_43.php](http://www.fnfr.org/bafa_bafd_43.php))*



### La mise en place dans les Pays et les Intercommunalités d'une politique de l'accueil des nouveaux habitants.

Alors que la charte nationale de l'installation en milieu rural, rédigée dans le cadre d'un Comité interministériel pour l'aménagement et le développement du territoire (Ciadt), date de 6 ans, le nombre de collectivités ayant vraiment investi ce champ politique est réduit. Une telle politique de l'accueil doit favoriser l'arrivée de nouvelles populations et de nouveaux entrepreneurs dans les territoires ruraux.

■ **Créer des réserves foncières locales** destinées à faciliter l'installation d'une agriculture durable, de manière à faciliter le développement d'une offre alimentaire de proximité et de qualité. Alors qu'un courant de plus en plus important se développe en faveur du développement de circuits courts de commercialisation alimentaire et pour l'accès à des produits agricoles issus d'une agriculture durable, on assiste à la disparition accélérée de la petite agriculture, pourtant le plus souvent à la naissance de ces échanges directs. Les élus et les citoyens ruraux sont démunis face à cette réalité. La question de l'accès au foncier des candidats à l'installation est un véritable casse-tête et les élus ruraux sont souvent peu outillés pour apporter des réponses à ces nouvelles demandes sociales. La loi de 2005 sur les territoires ruraux, qui a pourtant élargi les motifs susceptibles de justifier la constitution d'une réserve foncière communale ou intercommunale a finalement peu apporté de réponses à cette question, restreignant la possibilité de créer une réserve à des raisons non directement liées à l'installation agricole (projets d'équipement, d'aménagement, de protection, de gestion de l'environnement et des paysages ou de prévention des risques naturels).

Assises des territoires ruraux  
Contribution  
2009/2010

FNFR  
1 rue Sainte Lucie - 75015 Paris  
www.fnfr.org

## MORVAN, TERRE D'ARRIVÉE ET DE DÉPART

En 15 ans, plus de 30 % de la population du Morvan a changé. Le FRGS (foyer rural grand secteur) de l'Autunois Morvan a décidé d'y expérimenter une politique de l'accueil des nouveaux arrivants. Cette expérience, grâce au soutien du parc naturel régional, s'est élargie à trois autres territoires pilotes, en Côte d'Or, dans l'Yonne et dans la Nièvre. Objectif, mettre en place une politique de l'accueil coordonnée, s'inscrivant dans la durée, et permettant l'accueil de tous les nouveaux arrivants par des actions culturelles et sociales adaptées. Une manière de les impliquer et de les intéresser à l'avenir de leurs territoires. Une mallette pédagogique spéciale « accueil » est en cours de réalisation.  
<http://www.fjdr71.org/fjdr71/ur/uram.html>

## Nouvelles voies

**A** travers cette contribution, qui ne fait qu'effleurer quelques sujets sensibles » du point de vue des acteurs associatifs que nous représentons, on comprendra que notre approche de la ruralité se veut transversale, ouverte à la complexité, consciente du caractère plus que jamais multifonctionnel des territoires ruraux, favorisant la coopération des acteurs et la recherche de nouvelles voies. On ne peut que souhaiter que les milliers d'initiatives innovantes, parfois révolutionnaires, qui naissent chaque jour en milieu rural, soient mieux observées, si besoin soutenues. Peut-on espérer que des assises des territoires ruraux naîtra le minimum de considération et d'écoute que les citoyens ruraux, un peu oubliés dans le grand concert urbain et mondial, sont en droit d'attendre de l'Etat français ?